DÉCISIONS
APD du 3 juin 2025

LE BULLETIN
à l'intention des personnes déléguées

DÉCISIONS de la 10e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 3 juin 2025 à 17 h 45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. Modifications aux règles de fonctionnement de l'APD
5. Nomination au CPCEREHDAA
6. Orientations du Congrès 2025 de la FAE
7. Bilan SST avec les RSS

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

10.02 Que le procès-verbal de la 9e Assemblée des personnes déléguées tenue le 15 avril 2025 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 mai 2025, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'APD

10.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les modifications aux règles de fonctionnement de l'APD décrites au document APD.2425.053, en retirant le point 3 portant sur le vote scindé.

NOMINATION AU CPCEREHDAA

10.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Amélie-Shuka Gadbois-Blanchette, de l'école Jeanne-Mance comme membre régulier du CPCEREHDAA.

ORIENTATIONS DU CONGRÈS 2025 DE LA FAE

10.05 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les 24 orientations décrites au document APD.2425.052 en vue du Congrès de la FAE en juin 2025.